



Compte rendu du Conseil municipal du 23 novembre 2007

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Madame Aude BRISTOT

Présents : M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne,
Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. VEYRAT, M.
BRAT, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, M. ARNOL, Mme BINELLO, Mme
RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, M. BANQUY, M.
MIALET, M. GUILLEMENOT
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mme BOLLIET ayant donné procuration à Mme DUCASSÉ
M. LAURENT ayant donné procuration à M. POTIER
M. LECHEVALIER ayant donné procuration à M. COURTOIS
Mme PERROT ayant donné procuration à Mme MOULINET
Mme FILIP ayant donné procuration à Mme RENVOISÉ
M. VUCÉKOVIC ayant donné procuration à M. MIALET jusqu'à son arrivée à 21 H 19

Absents :

Mme LE NOXAIC
M. BOUISSET
M. JOSSE
M. ZAMMIT

Excusée :

Mme BERNARD

ADOpte À L'UNANIMITÉ

le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2007

ADOpte À L'UNANIMITÉ

l'ordre du jour de la présente séance

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

le transfert de garantie d'emprunt au profit de l'AFTAM suite à la fusion-absorption AFTAM /ASSOTRAF

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

d'accorder la garantie d'emprunt à la SA HLM Batigère dans le cadre d'un réaménagement de trois prêts.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de dénommer du nom de René NOTTIN le rond point réalisé rue Raymond Paumier à l'intersection avec la rue de la Garenne et du nom de René HABY la nouvelle voie créée îlot des Bois entre l'avenue de la République et la rue des Bois.

Après présentation du point portant sur la cession de la propriété communale sise 4 avenue de la République à la CASVS, Monsieur BANQUY soumet à M. Le Maire l'intégration d'une clause garantissant à la ville la réalisation du projet de la Maison de l'Environnement.

Monsieur le Maire accède à cette proposition et présente l'amendement suivant :

« Exige que la destination du foncier libéré soit exclusivement dédiée à la construction de la Maison de l'Environnement et à l'aménagement du parc public »

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'amendement. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'amendement proposé.

Monsieur le Maire met au vote le texte de la délibération ainsi modifié.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de céder à la CASVS la propriété communale sise 4 avenue de la République (parcelle cadastrée AV n° 101) pour un montant total de 250 000 € correspondant au coût d'acquisition de ladite propriété et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer les actes utiles à cette cession.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

de signer une convention avec France Télécom pour l'enfouissement de ses réseaux de communication, avenue du Maréchal Lyautey et de fixer le montant de la redevance d'occupation due par France Télécom pour l'utilisation du domaine public routier communal à 30 € par kilomètre et par an.

AUTORISE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer le marché à bons de commande relatif aux interventions ponctuelles sur les chaussées de la commune et dit que les dépenses correspondant aux prestations du marché seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la commune.

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

Abstentions : Messieurs BANQUY, MIALET, VUCÉKOVIC, GUILLEMENOT

de passer l'avenant au marché de matériel audiovisuel de la médiathèque passé avec la Société FINANSCENE pour un montant de 1 790,00 € HT portant le montant du marché après avenant à 13 230,00 € HT ; et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

d'octroyer au conciliateur de justice, une indemnité forfaitaire de 30 € par mois pour ses frais de déplacement dans le cadre des missions de conciliation qu'il mène pour les habitants de Montgeron.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

es termes de la convention de labellisation d'un relais information « Programme Européen Jeunesse » avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports ; et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

du rapport d'activités 2006 de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine

Monsieur VUCÉKOVIC entre en séance à 21 H 19.

AFFIRME À LA MAJORITÉ

Contre : Messieurs BANQUY, MIALET, VUCÉKOVIC, GUILLEMENOT

son soutien aux grandes orientations développées dans le projet du SDRIF qui assureront le rééquilibrage social et territorial, un égal accès de tous à un environnement de qualité et le renforcement de l'attractivité de l'Île de France et décide de faire figurer la présente motion sur les registres de l'enquête publique

La Séance est levée à 21 H 41

Gérald HÉRAULT

Maire de Montgeron

Vice Président du Conseil Général de l'Essonne